

ASSEMBLEE NATIONALE4 juillet 2005

PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES - (n° 2381)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 420

présenté par
M. Poignant, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 15

Dans le 3° du III de cet article, substituer aux mots :

« satisfaire aux besoins »,

les mots :

« satisfaire les besoins ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.